



4 mars 2021

Communiqué de presse

Etat d'urgence sociale en Europe : moins de plans, plus d'action

Le plan d'action de la Commission européenne visant à mettre en œuvre le Pilier européen des droits sociaux était attendu, alors que les conséquences sociales et économiques de la pandémie créent des ravages dans les Etats membres de l'Union européenne. Malheureusement, **les initiatives présentées ne sont pas à la hauteur de la situation.**

Le plan d'action pour le Pilier européen des droits sociaux fixe trois objectifs principaux à l'horizon 2030 : un taux d'emploi de 78%, 60% d'adultes ayant suivi une formation dans l'année, une réduction du nombre de personnes en situation de risque de pauvreté de 15 millions de personnes. Ces objectifs devraient être atteints par le biais d'une série d'initiatives communautaires, législatives ou non, entre 2021 et 2025.

Fixer des objectifs **non-contraignants** est une chose, les atteindre sera une autre paire de manches. Rappelons que l'Union européenne s'était déjà fixée des objectifs similaires avec la stratégie « **Europe 2020** », **qui devait réduire de 20 millions le nombre de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.** L'objectif avait été plus que manqué, avec une **explosion de la pauvreté** du fait de la crise de 2008 et des politiques d'austérité, si bien que les sociétés européennes n'étaient pas encore complètement remises avant le début de la pandémie.

Rappelons également qu'avant la crise, **92 millions de personnes étaient dans cette situation.** Que réduire ce chiffre de 15 millions revient à se féliciter que 78 millions de personnes y restent.

Cela, sans compter que la crise actuelle entraînera sans aucun doute durablement des ravages sociaux d'une ampleur au moins équivalente à ceux de 2008. Des millions d'européennes et d'européens supplémentaires vont se retrouver au chômage ou dans une situation de précarité et ne seront plus en capacité de se nourrir, de payer leur loyer et leurs factures.

Une lutte crédible contre la pauvreté passe par des objectifs spécifiques et vérifiables pour les Etats membres, **des moyens conséquents et la primauté absolue de cet objectif** sur les considérations budgétaires et de finances publiques.

Toute action communautaire doit désormais se faire dans la perspective **de répondre à l'urgence sociale** dans laquelle sont plongés les peuples européens. Plus que jamais, parce que les voyants sont au rouge, **comme le demande depuis des semaines la délégation insoumise, le Parlement européen doit déclarer l'état d'urgence sociale.**

Leïla Chaibi, députée européenne

Contact Leïla Chaibi

Christophe Masson - +33 6 88 00 98 81

Contact Presse : délégation France insoumise

Cassandra Serier - +33 6 48 75 49 32

Contact Presse : La France insoumise

Zoé Abrahams - +33 7 77 37 51 46